

BULLETIN DE LA S. M. F.

SMF

Vie de la société

Bulletin de la S. M. F., tome 18 (1890), p. v-xxx

http://www.numdam.org/item?id=BSMF_1890__18__R5_0

© Bulletin de la S. M. F., 1890, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Bulletin de la S. M. F. » (<http://smf.emath.fr/Publications/Bulletin/Presentation.html>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE,

DEPUIS SA FONDATION.

MM.

1873	CHASLES.
1874	LAFFON DE LADÉBAT.
1875	BIENAYMÉ.
1876	DE LA GOURNERIE.
1877	MANNHEIM.
1878	DARBOUX.
1879	O. BONNET.
1880	JORDAN.
1881	LAGUERRE.
1882	HALPHEN.
1883	ROUCHÉ.
1884	PICARD.
1885	APPELL.
1886	POINCARÉ.
1887	FOURET.
1888	LAISANT.
1889	ANDRÉ.
1890	HATON DE LA GOUPILLIÈRE.

ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

AU COMMENCEMENT DE L'ANNÉE 1890 ⁽¹⁾.

Membres honoraires du Bureau	}	MM. BERTRAND. CREMONA. HERMITE. TCHÉBICHEFF.
<hr/>		
Président		MM. HATON DE LA GOUPILLIÈRE.
Vice-Présidents	}	COLLIGNON. DE COMBEROUSSE. PICQUET. VICAIRE.
Secrétaires	}	HUMBERT. KOENIGS.
Vice-Secrétaires	}	CARVALLO. RAFFY.
Archiviste		D'OCAGNE
Trésorier		CLAUDE-LAFONTAINE.
Membres du Conseil ⁽²⁾	}	ANDRÉ, 1893. APPELL, 1891. CLAYEUX, 1892. DARBOUX, 1891. FOURET, 1893. GOURSAT, 1892. JORDAN, 1892. LAISANT, 1892. MANNHEIM, 1891. PICARD, 1891. POINCARÉ, 1893. ROUCHÉ, 1893.

⁽¹⁾ MM. les Membres de la Société sont instamment priés d'adresser au Secrétariat les rectifications qu'il y aurait lieu de faire à cette liste.

⁽²⁾ La date qui suit le nom d'un membre du Conseil indique l'année au commencement de laquelle expire le mandat de ce membre.

Date
de
l'admission.

1872. **ACHARD**, directeur de la Compagnie d'assurances sur la vie *la Foncière*, rue de la Terrasse, 6 bis, à Paris.
1887. **ALBEGGIANI** (M.-L.), professeur à l'Université, 4, Salita Banditore, à Palerme (Italie).
1881. **AMIGUES**, professeur au lycée, boulevard du Musée, 66, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
1872. **ANDRÉ** (Désiré), docteur ès Sciences, rue Gay-Lussac, 17, à Paris.
1879. **APPELL**, professeur à la Faculté des sciences, rue Le Verrier, 6, à Paris.
1884. **ARNAUD**, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Nice (Alpes-Maritimes).
1872. **ARON** (Henri), banquier, rue du Quatre-Septembre, 18, à Paris.
1881. **ASTOR**, professeur à la Faculté des Sciences, boulevard de Bonne, à Grenoble (Isère).
1882. **AUTONNE**, ingénieur des Ponts et Chaussées, place d'Helvétie, 7, à Lyon (Rhône).
1888. **BAPST** (Germain), faubourg Saint-Honoré, 215, à Paris.
1886. **BARBERENA**, ingénieur topographe, à San-Salvador.
1889. **BEGHIN** (Maurice), boulevard Saint-Germain, 63.
1874. **BENOIST** (Adolphe), docteur en droit, place du Châtelet, 3, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), S. P. (1).
1875. **BERDELLÉ**, ancien garde général des forêts, à Rioz (Haute-Saône).
1873. **BERTRAND** (Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, membre de l'Académie française, rue de Tournon, 4, à Paris.
1887. **BEYENS** (Ignacio), capitaine du Génie, 5, Santa Inès, à Cadix (Espagne).
1872. **BIENAYMÉ** (Arthur), directeur des constructions navales, au Ministère de la Marine, à Paris.
1872. **BIENAYMÉ**, membre de l'Institut (décédé), S. P.
1888. **BIOCHE**, professeur au Lycée Michelet, 34, rue de Madame, à Paris, S. P.
1875. **BISCHOFFSHEIM**, banquier, rue Taitbout, 3, à Paris, S. P.
1890. **BJERKNES**, 5, rue des Carmes, à Paris.
1881. **BONCOMPAGNI** (le prince Balthasar); palais Piombino, place Colonna, à Rome (Italie).
1879. **BORCHARDT**, membre de l'Académie des Sciences de Berlin (décédé), S. P.
1873. **BOULANGER**, professeur de Mathématiques, rue Constantine, 101, à Mustapha inférieur (Algérie).
1886. **BRAULT** (A.), 362, boulevard de Toulouse, à Bordeaux (Gironde).
1874. **BRIOSCHI**, sénateur du royaume d'Italie, directeur de l'École Polytechnique, à Milan (Italie).
1872. **BRISSE** (Ch.), répétiteur à l'École Polytechnique, 18, rue Vauquelin, à Paris.
1873. **BROCARD**, chef de bataillon du Génie, à Valence (Drôme).
1886. **BRUNEL**, professeur à la Faculté des Sciences, à Bordeaux (Gironde).
1888. **CANET** (Gustave), ingénieur civil, directeur de l'artillerie à la Société des Forges de la Méditerranée, avenue de Malakoff, 91, à Paris. S. P.
1885. **CARON**, professeur de Géométrie descriptive, rue Claude-Bernard, 82, à Paris.
1887. **CARVALLO**, professeur au lycée Saint-Louis, 19, villa Saïd, Passy-Paris.
1884. **CASEY** (John), professeur à l'Université catholique de Dublin, Stephens Green, 86, à Dublin (Grande-Bretagne).
1887. **CASPARY**, professeur au Collège Humboldt, à Berlin (Allemagne).
1873. **CATALAN**, professeur émérite à l'Université, 21, rue des Éburons, à Liège (Belgique).

(1) Les initiales S. P. désignent les Sociétaires perpétuels.

Date
de
l'admission.

1887. CERRUTI, professeur à l'Université, à Rome (Italie).
 1888. CHAILAN (Edouard), rue Berthollet, 14, à Paris.
 1872. CHASLES, membre de l'Institut (décédé), S. P.
 1881. CHEMIN, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, avenue de l'Alma, 12, à Paris.
 1884. CHRYSAL, professeur à l'Université, à Édimbourg (Écosse).
 1873. CIVIALE, ancien élève de l'École Polytechnique, rue de la Tour-des-Dames, 2, à Paris.
 1875. CLAUDE-LAFONTAINE, banquier, rue de Trévise, 32, à Paris, S. P.
 1872. CLAYEUX, intendant divisionnaire en retraite, avenue de Clichy, 52, à Paris.
 1872. COLLIGNON, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, rue des Saints-Pères, 28, à Paris.
 1875. COMBEROUSSE (DE), professeur au Conservatoire des Arts et Métiers et à l'École Centrale, rue Saint-Lazare, 94, à Paris.
 1872. COURCELLES, professeur de Mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis, 36, rue Gay-Lussac, à Paris.
 1884. CRAIG (Thomas), professeur à l'Université John Hopkins, à Baltimore (États-Unis d'Amérique).
 1877. CREMONA, sénateur du royaume d'Italie, directeur de l'École des Ingénieurs, à Rome (Italie).
 1880. CRÉPIN, professeur au lycée Saint-Louis, rue du Val-de-Grâce, 9, à Paris.
 1872. DARBOUX, professeur à la Faculté des Sciences, membre de l'Institut, rue Gay-Lussac, 36, à Paris.
 1885. DAUDEVILLE, professeur à la Faculté des Sciences, à Montpellier (Hérault).
 1881. DEFFORGES, chef de bataillon d'infanterie, attaché à l'État-major du Ministre de la Guerre, boulevard Latour-Maubourg, 41, à Paris.
 1882. DELANNOY, sous-intendant militaire en retraite, à Guéret (Creuse).
 1885. DEMARTRES, professeur à la Faculté des Sciences, à Lille (Nord).
 1883. DERUYTS, docteur ès sciences, chargé de Cours à l'Université, rue des Augustins, 35, à Liège (Belgique).
 1872. DEVULF, Général de brigade commandant le Génie de la 15^e région, 2, boulevard Rabuteau, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
 1882. DREYFUS (Camille), député, rue de l'Université, 195, à Paris.
 1886. DUNCAN, assistant à l'Université John Hopkins, à Baltimore (États-Unis d'Amérique).
 1872. DURRANDE, doyen de la Faculté des Sciences, à Poitiers (Vienne).
 1885. DYCK (Walther), professeur au Polytechnicum, à Munich (Bavière).
 1881. ESCARY, professeur au Lycée à Constantine (Algérie).
 1873. FABRE, ancien élève de l'École Polytechnique, avenue Trudaine, 26, à Paris.
 1888. FABRY, professeur à la Faculté des Sciences, à Montpellier (Hérault).
 1885. FERRAZ, professeur au Lycée, à Toulouse (Haute-Garonne).
 1885. FIELDS (John), professeur à Hamilton (Canada).
 1882. FLEUREAU, ingénieur des Ponts et Chaussées, au Puy (Haute-Loire).
 1881. FLOQUET, professeur à la Faculté des Sciences, rue Saint-Lambert, 17, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 1872. FLYE SAINTE-MARIE, répétiteur à l'École Polytechnique, rue du Sommerard, 12, à Paris.
 1889. FOUCHÉ, professeur de mathématiques, rue Soufflot, 5, à Paris.
 1872. FOURET, examinateur d'admission à l'École Polytechnique, rue Washington, 16, à Paris, S. P.
 1872. GABRIEL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, agrégé de la Faculté de Médecine, rue Jouffroy, 39, à Paris.

Date
de
l'admission.

1872. **GAUTHIER-VILLARS**, éditeur, quai des Grands-Augustins, 55, à Paris, S. P.
1872. **GENTY**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Oran (Algérie).
1889. **GEORGIAN**, rue Vauquelin, 3, à Paris.
1872. **GERONO**, ancien professeur de mathématiques, rue Hallé, 32 et 34, à Paris.
1872. **GOFFART**, 57, rue Nollet, Paris.
1881. **GOURSAT**, maître de Conférences à l'École Normale supérieure, 83, rue Denfert-Rochereau, à Paris.
1872. **GRAINDORGE**, professeur à l'Université, rue Paradis, 92, à Liège (Belgique).
1881. **GRUEY**, directeur de l'Observatoire, à Besançon (Doubs).
1880. **GUCCIA** (Jean), professeur à l'Université, via Ruggiero Settimo, 28, à Palerme (Sicile).
1881. **GUNTHER** (Dr Sigismond), professeur à l'École Polytechnique, à Munich (Bavière).
1885. **GUYOU**, capitaine de frégate, 13, rue de l'Université, à Paris.
1873. **HAAG**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, répétiteur à l'École Polytechnique, rue Chardin, 1, à Paris.
1882. **HABICH**, directeur de l'École des mines, à Lima (Pérou).
1872. **HALPHEN**, membre de l'Institut (décédé). S. P.
1872. **HATON DE LA GOUPILLIÈRE**, membre de l'Institut, inspecteur général des Mines, directeur de l'École des Mines, 60, boulevard Saint-Michel, à Paris, S. P.
1872. **HENRY**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Privas (Ardèche).
1882. **HENRY** (Charles), bibliothécaire à la Sorbonne, 2, rue Jean-de-Beauvais, à Paris.
1872. **HERMARY**, lieutenant-colonel d'Artillerie à la Commission d'expériences, à Calais.
1873. **HERMITE**, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences, rue de la Sorbonne, 2, à Paris, S. P.
1875. **HIRST**, Athenæum Club, Londres (Angleterre), S. P.
1879. **HOLST** (Elling), stipendiat de l'Université, Pilestrade, 49, à Christiania (Norvège).
1872. **HOUBIGANT**, chef de bataillon du Génie en retraite, rue Lecourbe, 88, à Paris.
1872. **HUGO** (Comte L.), traducteur au Ministère des Travaux publics, rue des Saints-Pères, 14, à Paris.
1880. **HUMBERT**, ingénieur des Mines, répétiteur à l'École Polytechnique, 16, boulevard Malesherbes, à Paris.
1887. **IBRAHIM EFFENDI**, professeur de Mathématiques à l'École impériale civile de Médecine, à Constantinople (Turquie).
1881. **IMBER**, professeur à l'École Colbert, 27, rue Château-Landon, à Paris.
1887. **ISSALY** (l'abbé), boulevard de Caudéran, 365, à Bordeaux (Gironde).
1873. **JANIN**, chef d'escadron au 17^e régiment d'Artillerie, à la Fère (Aisne).
1872. **JAVARY**, chef de bataillon du génie en retraite, chef des travaux graphiques à l'École Polytechnique, rue du Cardinal-Lemoine, 1, à Paris.
1889. **JONQUIÈRE** (Alfred), Docteur en Philosophie, 10, rue Fédérale, à Berne (Suisse).
1872. **JORDAN**, membre de l'Institut, professeur à l'École Polytechnique, rue de Varenne, 48, à Paris, S. P.
1872. **JOUFFRET**, lieutenant-colonel d'Artillerie, à Bourges (Cher).
1875. **JUNG**, professeur à l'Institut technique supérieur, 7, via Principe Umberto, à Milan (Italie).
1880. **KÆNIGS**, maître de conférences à l'École Normale supérieure, boulevard de Port-Royal, 72, à Paris.
1890. **KOPP**, 18 bis, rue Denfert-Rochereau, à Paris.
1882. **KOVALEWSKY** (M^{me} DE), professeur à l'Université, à Stockholm (Suède).

Date
de
l'admission.

1882. **KRONECKER** (D^r Léopold), professeur à l'Université, Bellevuestrasse, 13, à Berlin (Allemagne).
1881. **LACOR**, professeur de Mathématiques, 10, rue Stanislas, à Paris.
1872. **LAFFON DE LADÉBAT**, vice-amiral (décédé), S. P.
1890. **LAGERBERG** (M^l^o), 18 bis, rue Denfert-Rochereau, à Paris.
1873. **LAISANT**, député, docteur ès sciences, avenue Victor Hugo, 162, à Paris.
1875. **LAQUIÈRE**, administrateur de la commune mixte de Palestro (département d'Alger).
1873. **LAUTH**, manufacturier, à Thann (Alsace).
1881. **LAVEISSIÈRE**, rue de la Verrerie, 58, à Paris.
1880. **LÉAUTÉ**, directeur des études à l'école Monge, 141, boulevard Malesherbes, à Paris.
1872. **LEMOINE** (Émile), ancien élève de l'École Polytechnique, rue Littré, 5, à Paris.
1879. **LE PAIGE**, professeur à l'Université, rue des Anges, 21, à Liège (Belgique).
1882. **LE PONT**, 247, rue Saint-Jacques, à Paris.
1872. **LESPIAULT**, professeur à la Faculté des Sciences, à Bordeaux (Gironde).
1882. **LÉVY** (Léon), ingénieur en chef des Mines, rue de Logelbach, 9, à Paris.
1882. **LÉVY** (Lucien), directeur des Études de l'École préparatoire de Sainte-Barbe, rue Valette, à Paris.
1872. **LÉVY** (Maurice), membre de l'Institut, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur au Collège de France, boulevard Saint-Germain, 258, à Paris.
1875. **LEZ** (Henri), à Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne).
1873. **LIGUINE**, professeur à l'Université, à Odessa (Russie).
1877. **LINDEMANN**, professeur à l'Université, Fragheimer-Pulverplatz, 5, à Königsberg (Allemagne).
1886. **LILOUVILLE**, ingénieur des poudres, répétiteur à l'École Polytechnique, rue des Écoles, 6 bis, à Paris.
1880. **LORIN**, ancien élève de l'École Polytechnique, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 186, à Paris.
1872. **LUCAS** (Édouard), professeur de Mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis, 1, rue Boutarel, à Paris.
1888. **LUCAS** (Félix), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, avenue du Trocadéro, 19, à Paris.
1886. **LYON**, étudiant en Mathématiques, au bureau de M. le Baron de Gunsbourg, à Saint-Pétersbourg.
1882. **MACÉ DE LÉPINAY**, professeur de Mathématiques spéciales au lycée Henri IV, boulevard Saint-Michel, 14, à Paris.
1872. **MALEYX**, professeur au collège Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs, 44, à Paris.
1875. **MALLOIZEL**, professeur de Mathématiques, rue de l'Estrapade, 17, à Paris.
1872. **MANNHEIM**, colonel d'Artillerie, professeur à l'École Polytechnique, rue de la Pompe, 11, à Paris-Passy, S. P.
1872. **MARSILLY** (le général de), rue Chante-Pinot, à Auxerre (Yonne).
1884. **MARTIN** (Artemas), U. S. Coast and geodesic Survey Office, Washington D. C. (Etats-Unis d'Amérique).
1889. **MARTIN**, ancien élève de l'École polytechnique, professeur de Mathématiques, 60, rue Lhomond, à Paris.
1873. **MATHIEU** (Émile), professeur à la Faculté des Sciences, quai Claude-le-Lorrain, 20, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1886. **MAXIMOVITCH** (Vladimir), professeur à l'Université, 8, rue Timoficoska, à Kiew (Russie).

- Date
de
l'admission.
1889. **MENDIZABAL TAMBOREL (DE)**, membre de la Société de Géographie de Mexico, 1^{er} de Cora, n° 1 1/2, Orizaba (Mexique).
1884. **MERCEREAU**, licencié ès sciences, boulevard Saint-Michel, 121, à Paris, S. P.
1873. **MITTAG-LEFFLER**, professeur à l'Université, à Stockholm (Suède).
1872. **MOUTARD**, inspecteur général des Mines, examinateur des élèves à l'École Polytechnique, rue du Val-de-Grâce, 9, à Paris.
1888. **MUKHOPADHYAY (Asutosh)**, professeur de Mathématiques, 77, Russa Road, North Bhowanipore, à Calcutta (Inde).
1885. **NEUBERG**, professeur à l'Université, rue Sclessin, 6, à Liège (Belgique).
1882. **OCAGNE (n')**, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Pontoise (Seine-et-Oise).
1873. **OVIDIO (Enrico n')**, professeur à l'Université, Corso-Oporto, 30, à Turin (Italie).
1888. **PAPÉLIER (Georges)**, professeur de Mathématiques spéciales au Lycée d'Orléans, quai Barrentin, 22, à Orléans (Loiret).
1884. **PARAF**, agrégé des Sciences mathématiques, maître de conférences à la Faculté des Sciences, 59, rue du Faubourg-Stanislas, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
1872. **PARMENTIER (le général)**, rue du Cirque, 5, à Paris.
1872. **PARRAN**, ingénieur en chef des Mines, rue des Saints-Pères, 56, à Paris.
1882. **PATURET**, ancien élève de l'École Polytechnique, à Vaugnat, par Bellennes (Allier).
1884. **PAUTOXNIER (l'abbé)**, professeur au collège Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs, 19, à Paris.
1881. **PELLET**, professeur à la Faculté des Sciences, rue Blatin, 51, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
1883. **PELLETREAU**, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Constantine (Algérie).
1874. **PERCIN**, chef d'escadron d'Artillerie, commandant le 4^e bataillon de forteresse, à Verdun (Meuse).
1881. **PEROTT (Joseph)**, Université John Hopkins, à Baltimore (Etats-Unis d'Amérique), S. P.
1873. **PERRIN**, ingénieur en chef des Mines, rue Erpell, 5, au Mans (Sarthe), S. P.
1887. **PEZZO (DEL)**, professeur à l'Université, 75, via Gennaro Serra, à Naples (Italie).
1873. **PHILIPPON**, secrétaire de la Faculté des Sciences, à la Sorbonne, à Paris.
1879. **PICARD (Émile)**, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences, rue de la Sorbonne, 2, à Paris.
1872. **PICQUET**, chef de bataillon du Génie, examinateur d'admission à l'École Polytechnique, rue Bara, 9, à Paris.
1882. **POINCARÉ**, membre de l'Institut, ingénieur des Mines, professeur à la Faculté des Sciences, rue Claude-Bernard, 63, à Paris, S. P.
1882. **POKORNY (Martin)**, directeur du lycée communal, à Prague (Bohême).
1872. **POLIGNAC (prince C. DE)**, 6, cité Odier, rue Washington, à Paris, S. P.
1877. **POUSSET**, professeur au lycée, à Poitiers (Vienne).
1877. **PRESLE (DE)**, sous-intendant militaire en retraite, rue Monge, 82, à Paris.
1884. **PUCCIARELLI**, répétiteur au lycée Saint-Louis, boulevard Saint-Michel, 44, à Paris.
1872. **PUTZ (le général)**, rue Saint-Méry, 98, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
1872. **RADAU**, rue de Tournon, 12, à Paris.
1883. **RAFFY**, maître de conférences à la Faculté des Sciences, boulevard Saint-Michel, 99, à Paris.
1873. **RANCY (DE)**, administrateur de la Compagnie d'assurances *le Soleil*, rue Fortuny, 5, à Paris.
1874. **REINACH (baron DE)**, banquier, rue de la Bourse, 4, à Paris.

- Date
de
l'admission.
1875. **REY** (Casimir), professeur à l'École du Génie, boulevard de la Reine, 25, à Versailles (Seine-et-Oise).
1872. **RIBAUCOUR**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Philippeville (Algérie).
1881. **RIBOT**, professeur de Mathématiques spéciales au lycée, rue Jacotot, 1, à Dijon (Côte-d'Or).
1888. **ROBIN** (Gustave), docteur ès sciences mathématiques, rue Chanoinesse, 2, à Paris.
1872. **RODET**, ingénieur à la Manufacture des tabacs, quai d'Orsay, 63, à Paris.
1872. **ROUART**, ingénieur civil, boulevard Voltaire, 137, à Paris.
1872. **ROUCHÉ** (Eugène), professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, examinateur des élèves à l'École Polytechnique, boulevard Saint-Germain, 213, à Paris.
1885. **ROUQUET**, professeur de Mathématiques spéciales au lycée, place de l'École-d'Artillerie, 2, à Toulouse (Haute-Garonne).
1872. **ROUSSELIN**, professeur au lycée Fontanes, rue du Rocher, 35, à Paris.
1888. **RUSSO** (Giovanni), professeur à Catanzaro, Discesa Case Arse, 2 (Italie).
1881. **SAINT-PAUL** (Ducq DE), sous-directeur d'Artillerie à l'Arsenal de Toulouse (Haute-Garonne).
1889. **SARAZ**, professeur de Mathématiques, 60, rue Monsieur-le-Prince, Paris.
1872. **SARRAU**, membre de l'Institut, ingénieur en chef des Poudres, professeur à l'École Polytechnique, avenue Daumesnil, 9 bis, à Saint-Mandé (Seine).
1872. **SARTIAUX**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef adjoint de l'exploitation à la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Paris.
1885. **SAUVAGE**, professeur à la Faculté des Sciences, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
1881. **SCHLEGEL** (Dr Victor), à Hagen (Allemagne).
1881. **SCHOUTE**, professeur à l'Université, à Groningue (Hollande).
1876. **SCHUBERT**, professeur, Steindamm, 107, à Hambourg (Allemagne).
1877. **SÉGUY**, avenue des Gobelins, 28, à Paris.
1882. **SÉLIVANOFF** (Démétrius), attaché à l'Université, Fontanka, 102, log. 16, à Saint-Petersbourg (Russie).
1883. **SIMART**, lieutenant de vaisseau, répétiteur à l'École Polytechnique, examinateur d'admission à l'École navale, rue Miroménil, 70, à Paris.
1884. **SIMONNET**, chef d'escadron d'artillerie, à Versailles (Seine-et-Oise).
1881. **STANKOFF** (Alexis), professeur à l'École de Commerce, Deribasowskaja, 6, à Odessa (Russie).
1879. **STEPHANOS** (Dr Cyparissos), professeur à l'Université, à Athènes (Grèce).
1886. **STIELTJES**, professeur à la Faculté des Sciences, rue de Fleurance-Montplaisir, 4, à Toulouse (Haute-Garonne).
1873. **STUDNICKÁ**, professeur à l'Université, à Prague (Bohême).
1872. **SYLOW**, professeur à l'Université, à Frederikshald (Norvège), S. P.
1872. **TANNERY** (Paul), directeur des Manufactures de l'État, rue de Penthièvre, 38, Paris. S. P.
1875. **TANNERY** (Jules), sous-directeur de l'École Normale supérieure, 45, rue d'Ulm, à Paris.
1882. **TARRY** (Gaston), receveur des Contributions diverses, rue Clauzel, à Alger (Algérie). S. P.
1882. **TCHÉBICHEFF**, membre de l'Académie des Sciences, à Saint-Petersbourg (Russie), S. P.
1872. **TERRIER**, professeur de Mathématiques, rue de Condé, 15, à Paris.
1886. **THEWISS**, docteur ès sciences de l'Université de Liège, rue Casimir-Delavigne, 3, à Paris.
1872. **TISSERAND**, membre de l'Institut, avenue de l'Observatoire, 5, à Paris.

Date
de
l'admission.

1873. **TISSOT**, ancien examinateur d'admission à l'École Polytechnique, à Voreppe (Isère).
1872. **TRESCA**, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, château de Courtozé, par Vendôme (Loir-et-Cher).
1872. **VACQUANT**, inspecteur général de l'Université, boulevard Saint-Michel, 12, à Paris.
1884. **VANDAME**, ancien officier d'Artillerie, rue de la Vignette, 65, à Lille (Nord).
1880. **VANEČEK (J.-S.)**, professeur au lycée, à Jičín (Bohème).
1885. **VANEČEK (M.-M.)**, professeur à Kralové Hradec (Autriche).
1876. **VICAIRE**, ingénieur en chef des Mines, rue Gay-Lussac, 30, à Paris.
1882. **VIELLARD**, manufacturier, décédé, S. P.
1888. **VITO VOLTERRA**, professeur titulaire de Mécanique rationnelle à l'Université de Pise (Italie).
1880. **WALCKENAER**, ingénieur des Mines, 9, rue Bayard, à Paris.
1879. **WEILL**, professeur de Mathématiques au collège Chaptal et à l'école Monge, 19, rue Thiers, au Vésinet (Seine-et-Oise).
1873. **WEYR (D^r Édouard)**, professeur à l'École Polytechnique, à Prague (Bohème).
1872. **WEYR (D^r Émile)**, professeur à l'Université, Hauptstrasse, 109, à Vienne, III (Autriche).
1882. **WILSON**, 2, avenue d'Iéna, à Paris.
1878. **WORMS DE ROMILLY**, ingénieur en chef des Mines, rue Balzac, 7, à Paris.
1882. **ZABOUDSKY**, capitaine de l'Artillerie russe, professeur à l'École d'Artillerie, à Saint-Petersbourg (Russie).
1881. **ZKUTHEN**, professeur à l'Université, Citadelsvej, 9, à Copenhague (Danemark).
-

SOCIÉTAIRES PERPÉTUELS.

BENOIST, docteur en droit.
BIENAYMÉ, membre de l'Institut (décédé).
BIOCHE, professeur de mathématiques.
BISCHOFFSHEIM, banquier.
BORCHARDT, membre de l'Académie des Sciences de Berlin (décédé).
BROCARD, chef de bataillon du Génie.
CANET, ingénieur civil.
CHASLES, membre de l'Institut (décédé).
CLAUDE-LAFONTAINE, banquier.
FOURET, examinateur d'admission à l'École Polytechnique.
GAUTHIER-VILLARS, imprimeur-éditeur.
HALPHEN, membre de l'Institut (décédé).
HATON DE LA GOUPILLIÈRE, membre de l'Institut.
HERMITE, membre de l'Institut.
HIRST, directeur des études de l'École navale de Greenwich.
JORDAN, membre de l'Institut.
LAFFON DE LADÉBAT, vice-amiral (décédé).
MANNHEIM, professeur à l'École Polytechnique.
MERCEREAU, licencié ès sciences mathématiques.
PEROTT (Joseph).
PERRIN, ingénieur en chef des Mines.
POINCARÉ, membre de l'Institut.
POLIGNAC (prince C. DE).
RAFFY, maître de conférences à la Faculté des Sciences.
SYLOW, professeur à l'Université, à Frederikshald.
TANNERY (Paul), ingénieur des manufactures de l'État.
TARRY, receveur des Contributions diverses.
TCHÉBICHEFF, membre de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg.
VIELLARD, manufacturier (décédé).

Modifications survenues depuis la publication de la dernière liste.

NOUVEAUX MEMBRES.

**MM. BEGHIN.
BJERKNEES.
KOPP.
LAGERBORG (M^{lle})
MARTIN.
SARAZ.**

**Liste des Sociétés scientifiques et des Recueils périodiques avec lesquels
la Société mathématique de France échange son Bulletin.**

Amsterdam.....	Académie Royale des Sciences d'Amsterdam.	Hollande.
Amsterdam.....	Société mathématique d'Amsterdam.	Hollande.
Berlin.....	Académie des Sciences de Berlin.	Allemagne.
Berlin.....	<i>Archiv für Mathematik und Physik</i> (rédacteur Dr Hoppe, Prinzenstrasse, 69. S. W.	Allemagne.
Berlin.....	<i>Jahrbuch über die Fortschritte der Mathematik.</i>	Allemagne.
Berlin.....	<i>Journal für die reine und angewandte Mathematik</i> (rédacteurs MM. Kronecker et Weierstrass).	Allemagne.
Baltimore.....	<i>American Journal of Mathematics</i> , publié par l'Université John Hopkins (rédacteur M. Thomas Craig).	États-Unis d'Amérique.
Bologne.....	Académie des Sciences de l'Institut de Bologne.	Italie.
Bordeaux.....	Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux.	France.
Bruxelles.....	Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.	Belgique.
Bruxelles.....	Société scientifique de Bruxelles.	Belgique.
Bruxelles.....	Société Belge d'Électriciens.	Belgique.
Cambridge.....	Société philosophique de Cambridge.	Grande-Bretagne.
Christiania.....	<i>Archiv for Mathematik og Naturvidenskab</i> chez M. Gammenejer, libraire, Carl Johans Gade, 33, à Christiania.	Norvège.
Coïmbre.....	<i>Jornal de Sciencias matematicas e astronomicas</i> (rédacteur M. Gomes Teixeira).	Portugal.
Copenhague.....	<i>Tidsskrift for Mathematik</i> (rédacteur M. Zeuthen).	Danemark.
Cracovie.....	Académie des Sciences.	Autriche.
Delft.....	Ecole Polytechnique de Delft.	Hollande.
Dresde.....	<i>Zeitschrift für Mathematik und Physik</i> (rédacteur Dr Oscar Schlömilch).	Allemagne.
Édimbourg.....	Société Royale d'Édimbourg.	Grande-Bretagne.
Gand.....	<i>Mathesis</i> (rédacteurs MM. Mansion, à Gand, et Neuberg, à Liège).	Belgique.
Goettingen.....	Société Royale des Sciences de Goettingue.	Allemagne.
Goettingen.....	<i>Mathematische Annalen</i> (rédacteur M. Felix Klein).	Allemagne.
Hambourg.....	Société mathématique de Hambourg.	Allemagne.
Harlem.....	Société hollandaise des Sciences.	Hollande.
Helsingfors.....	Société des Sciences de Finlande.	Russie.
Kharkoff.....	Société mathématique de Kharkoff.	Russie.
Leipzig.....	Société Royale des Sciences de Saxe.	Allemagne.
Londres.....	Société astronomique de Londres.	Grande-Bretagne.
Londres.....	Société mathématique de Londres.	Grande-Bretagne.

Londres.....	Société Royale de Londres.	Grande-Bretagne
Luxembourg.....	Institut Royal de Luxembourg.	Luxembourg.
Mexico.....	Sociedad científica « Antonio Alzate ».	Mexique.
Mexico.....	Observatoire météorologique magnétique central.	Mexique.
Milan.....	<i>Annali di Matematica</i> (rédacteur M. Brioschi).	Italie.
Milan.....	Institut Royal lombard des Sciences et Lettres.	Italie.
Moscou.....	Société mathématique de Moscou.	Russie.
Munich.....	Académie des Sciences de Munich.	Bavière.
Naples.....	Académie Royale des Sciences physiques et mathématiques de Naples.	Italie.
New-Haven.....	Académie des Sciences et Arts du Connecticut.	États-Unis d'Amérique.
Odessa.....	Société mathématique d'Odessa.	Russie.
Paris.....	Académie des Sciences de Paris.	France.
Paris.....	Association française pour l'avancement des Sciences, à Paris.	France.
Paris.....	Société philomathique de Paris.	France.
Paris.....	<i>Bulletin des Sciences mathématiques</i> (rédacteurs MM. Darboux et J. Tannery).	France.
Paris.....	<i>Journal de l'École Polytechnique</i> .	France.
Paris.....	<i>Journal de Mathématiques élémentaires</i> de de Longchamps, à Paris.	France.
Paris.....	<i>Journal de Mathématiques spéciales</i> de de Longchamps, à Paris.	France.
Palerme.....	<i>Circolo matematico</i> (<i>Rendiconti del</i>).	Italie.
Pise.....	École Royale Normale supérieure de Pise.	Italie.
Pise.....	Université Royale de Pise.	Italie.
Prague.....	Académie des Sciences de Prague.	Autriche.
Prague.....	<i>Casopis pro pěstování matematiky a fysiky</i> (rédacteur M. Eduard Weyr).	Autriche.
Prague.....	Société mathématique de Prague.	Autriche.
Rome.....	Académie Royale des <i>Lincei</i> .	Italie.
Saint-Pétersbourg.	<i>Formulaire de Physique générale</i> (29, Perspective anglaise).	Russie.
Saint-Pétersbourg.	Académie Impériale des Sciences.	Russie.
Stockholm.....	<i>Acta Mathematica</i> (rédact. M. Mittag-Leffler).	Suède.
Toulouse.....	<i>Annales de la Faculté des Sciences de Toulouse</i> .	France.
Upsal.....	Société Royale des Sciences d'Upsal.	Suède.
Venise.....	Institut Royal vénitien des Sciences, Lettres et Arts.	Italie.
Vienne.....	Académie Impériale des Sciences de Vienne.	Autriche.
Zurich.....	Société des Sciences naturelles de Zurich.	Suisse.

DÉCRET

QUI RECONNAIT COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
LA SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE.

Le PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts;

Vu la demande formée par la Société mathématique de France, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique;

Vu les statuts de cette Société, l'état de sa situation financière et les autres pièces produites à l'appui de sa demande;

Vu les avis favorables du Vice-Recteur de l'Académie de Paris et du Préfet de la Seine;

La Section de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue;

DÉCRÈTE :

ART. 1. — La Société mathématique de France est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ART. 2. — Les statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ART. 3. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 14 février 1888.

Signé : CARNOT.

*Le Ministre de l'Instruction publique,
des Cultes et des Beaux-Arts,*

Signé : LÉOPOLD FAYE.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE.

ARTICLE PREMIER.— L'Association dite *Société mathématique de France*, fondée en 1872, a pour objet l'avancement et la propagation des études de Mathématiques pures et appliquées.

Elle y concourt par ses travaux et ses publications.

Elle a son siège à Paris.

ART. 2. — La Société se compose de sociétaires perpétuels, de membres résidents et de membres non résidents, en nombre illimité.

Sont considérés comme résidents les membres qui ont à Paris leur domicile ou leurs occupations professionnelles.

Les Étrangers peuvent faire partie de la Société.

ART. 3. — Les conditions à remplir, pour être membre de la Société, sont les suivantes : 1° avoir été présenté par deux de ses membres et agréé par le Conseil d'administration ou par le Bureau agissant en vertu d'un mandat du Conseil; 2° avoir obtenu, à l'une des séances qui ont suivi la présentation, les suffrages de la majorité des membres présents; 3° avoir versé un droit d'admission de *dix francs*; 4° payer une cotisation annuelle dont le montant est de *vingt francs* pour les membres résidents, et de *quinze francs* pour les membres non résidents.

La cotisation annuelle peut toujours être rachetée par une somme de *trois cents francs*, versée dans les conditions fixées par le règlement administratif de la Société.

Ce versement confère le titre de *sociétaire perpétuel*.

ART. 4. — Le Bureau de la Société comprend :

- 1 président;
- 4 vice-présidents;
- 2 secrétaires;
- 2 vice-secrétaires;
- 1 trésorier;
- 1 archiviste.

Le Conseil d'administration se compose des membres du Bureau et de douze autres membres de la Société.

Le Bureau et le Conseil se recrutent exclusivement parmi les membres résidents de nationalité française.

Toutefois, un certain nombre de membres, résidents ou non résidents, français ou étrangers, peuvent, à titre honoraire, figurer parmi les membres du Bureau.

Les fonctions du Bureau et du Conseil sont gratuites.

ART. 5. — Le Bureau est élu pour un an.

Les membres du Bureau sont indéfiniment rééligibles dans les mêmes fonctions. Toutefois, la présidence ne peut être confiée au même sociétaire pendant plus de deux années consécutives.

Les autres membres du Conseil sont renouvelés chaque année par tiers. Les membres sortants sont rééligibles.

Les élections ont lieu en assemblée générale, conformément à l'article 16.

ART. 6. — Tous les membres de la Société sont appelés à participer à l'élection du Bureau et du Conseil soit directement, soit par correspondance. L'élection a lieu à la majorité absolue des votants.

En cas de vacances venant à se produire dans le cours d'un exercice, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres et des membres du Bureau, sauf ratification par la plus prochaine assemblée générale.

ART. 7. — Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an et toutes les fois que les intérêts de la Société l'exigent.

Les convocations ont lieu sur l'initiative du président, ou sur la demande de *cinq* membres du Conseil.

La présence de *huit* membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Le procès-verbal de chaque séance est signé par le président et le secrétaire qui ont composé le bureau.

ART. 8. — Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles, sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 9. — Les délibérations relatives aux aliénations, constitutions d'hypothèques, baux à long terme et emprunts ne sont valables qu'après l'approbation par l'assemblée générale.

ART. 10. — L'un des secrétaires représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile.

ART. 11. — Les ressources de la Société proviennent :

1° Des droits d'admission, cotisations et souscriptions volontaires de ses membres ;

2° Des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement;

3° Des subventions qui pourraient lui être accordées;

4° Du produit de la vente de son *Bulletin* et des Ouvrages édités par ses soins;

5° Du produit des ressources créées, à titre exceptionnel, avec l'autorisation du Gouvernement;

6° Enfin du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 12. — Les fonds disponibles sont placés en immeubles, en rentes sur l'État, en obligations de chemins de fer dont l'État garantit un minimum d'intérêt, en obligations du Crédit foncier de France et en obligations de la Ville de Paris.

ART. 13. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le montant des droits d'admission;

2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations;

3° La moitié des libéralités autorisées sans emploi.

Ce fonds est inaliénable; ses revenus peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

ART. 14. — La Société se réserve d'employer tous les moyens d'action pouvant contribuer au développement des Mathématiques, notamment : la publication d'un *Bulletin* renfermant, avec le compte rendu de ses séances, des Mémoires émanant de ses membres ou de personnes étrangères; l'impression des œuvres inédites ou la réimpression des Ouvrages épuisés des anciens mathématiciens français ou étrangers; l'attribution de prix et récompenses à des travaux ayant trait aux Mathématiques, dans les conditions qui pourront être fixées par le règlement administratif.

ART. 15. — Aucune publication ne peut être faite au nom de la Société, sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau.

ART. 16. — L'assemblée générale des membres de la Société se réunit, sur convocation spéciale, au moins une fois par an et toutes les fois que les intérêts de la Société l'exigent.

Son Bureau est celui des séances ordinaires.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Elle entend le rapport qui doit lui être présenté annuellement sur la gestion du trésorier, sur la situation financière et morale de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, et pourvoit au renouvellement du Bureau et du Conseil d'administration.

Tout membre de la Société peut se faire représenter par un autre membre, qui ne pourra cumuler plus de trois voix, y compris la sienne.

ART. 17. — La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission;

2° Par la cessation de payement des cotisations annuelles;

3° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, sur le rapport du Conseil d'administration, et le membre intéressé dûment appelé à fournir ses explications.

ART. 18. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur l'initiative du Conseil d'administration, ou sur une proposition signée de vingt-cinq membres de la Société, et adressée au président, au moins un mois avant la séance.

L'assemblée extraordinaire, convoquée à cet effet, ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

L'assemblée doit se composer du quart au moins des membres de la Société.

Si ce nombre n'est pas atteint, une nouvelle assemblée extraordinaire sera convoquée dans un délai qui ne pourra être inférieur à un mois. Dans cette séance, les délibérations seront valables, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

La délibération de l'assemblée est soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 19. — L'assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre un nombre de membres, présents ou représentés, au moins égal à la moitié plus un du nombre des sociétaires. Ses résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, et soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 20. — En cas de dissolution, l'actif de la Société est attribué, par délibération de l'assemblée générale, à un ou plusieurs établissements analogues et reconnus d'utilité publique.

Cette délibération est soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 21. — Un règlement intérieur, adopté en assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

RÈGLEMENT

VOTÉ À LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LE 20 JUIN 1888.

CHAPITRE PREMIER.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ARTICLE PREMIER. — Les conditions à remplir, pour être membre de la Société mathématique de France, sont fixées par le premier paragraphe de l'article 3 des statuts.

Dans le cas où, pour des motifs sérieux, le Bureau croit devoir surseoir à la présentation d'un candidat, le différend est soumis au Conseil d'administration, qui statue définitivement dans sa séance la plus prochaine.

ART. 2. — Les membres nouvellement élus, après avoir acquitté le droit d'admission de dix francs et le montant de la première cotisation annuelle, reçoivent un diplôme signé par le président, l'un des secrétaires et le trésorier, et portant le sceau de la Société.

ART. 3. — La cotisation annuelle est payée au commencement de chaque exercice, dont l'origine est fixée au 1^{er} novembre de chaque année.

Les nouveaux membres doivent payer la totalité de la cotisation de l'exercice en cours, quelle que soit l'époque de leur admission.

ART. 4. — Tout membre a le droit, à une époque quelconque, de racheter ses cotisations à venir et de devenir *sociétaire perpétuel*, moyennant la somme de *trois cents francs* (art. 3 des statuts). Cette somme peut être payée en une seule fois, ou par versements de *cent francs* chacun, se suivant à des intervalles qui ne doivent pas dépasser une année.

En cas de retard, la cotisation annuelle continue à être exigible, indépendamment et jusqu'à complet acquittement de la somme de *trois cents francs*.

ART. 5. — Tout membre qui, n'étant pas sociétaire perpétuel, négligera de payer régulièrement sa cotisation annuelle, sera, après avertissement du trésorier, à lui adressé par lettre recommandée, et resté sans effet, considéré comme démissionnaire.

CHAPITRE II.

TENUE DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 6. — La Société tient des séances ordinaires deux fois par mois; elle prend trois mois de vacances, en août, septembre et octobre.

ART. 7. — La première séance de janvier est consacrée spécialement aux élections pour le renouvellement du Bureau et du Conseil.

ART. 8. — Il est adressé, chaque année, dans le courant d'octobre, à tous les membres de la Société, une carte imprimée portant l'indication des jours de séance.

ART. 9. — Pour assister aux séances, les personnes étrangères à la Société doivent être présentées par l'un de ses membres.

ART. 10. — La présence du président ou d'un vice-président, assisté d'un des secrétaires ou vice-secrétaires, suffit pour constituer le Bureau à chaque séance.

ART. 11. — En cas d'absence du président ou des vice-présidents, le trésorier ou, à son défaut, l'archiviste, occupe le fauteuil.

A défaut des membres du Bureau qui viennent d'être désignés, les fonctions de président sont remplies par le plus âgé des sociétaires présents à la séance.

En cas d'absence des secrétaires et vice-secrétaires, le président du jour invite un des membres présents à en remplir les fonctions.

ART. 12. — Chaque séance commence par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Les Communications sont faites dans l'ordre de leur inscription.

ART. 13. — Les questions relatives à l'administration de la Société, à moins d'une demande du Conseil, ne peuvent être traitées en séance ordinaire. Elles doivent faire l'objet d'une note remise au président, qui en réfère au Conseil dans sa plus prochaine réunion.

CHAPITRE III.

BULLETIN ET PUBLICATIONS DIVERSES.

ART. 14. — La Société publie par livraisons un recueil annuel qui a pour titre : *Bulletin de la Société mathématique de France*, et qui contient, avec un extrait des procès-verbaux des séances, des Notes et Mémoires sur les Mathématiques pures ou appliquées, ayant pour auteurs des membres de la Société, et présentant quelque originalité au point de vue de la méthode ou des résultats.

Les travaux des personnes étrangères à la Société peuvent, exceptionnellement, trouver place dans le *Bulletin*, à la condition d'offrir un intérêt suffisant.

ART. 15. — L'un des secrétaires est spécialement chargé par le Conseil de tout ce qui concerne la publication du *Bulletin*. Il est assisté, dans le choix des Notes et Mémoires qui peuvent y être insérés, par une *Commission d'impression* composée du président, des vice-présidents, du deuxième secrétaire et des vice-secrétaires.

ART. 16. — La Société se propose, dans les limites de ses droits et de ses ressources, de publier, soit dans le corps du *Bulletin*, soit à part, des Mémoires inédits et de réimprimer des œuvres importantes d'anciens mathématiciens français ou étrangers (art. 14 des statuts).

ART. 17. — Les livraisons du *Bulletin* sont adressées à tous les membres de la Société, au fur et à mesure de leur publication. Toutefois, dans le cas où un sociétaire se met en retard dans le paiement de sa cotisation, l'envoi du *Bulletin* est suspendu pour lui, jusqu'à ce qu'il ait acquitté l'arriéré.

ART. 18. — Le Conseil fixe, par mesure générale, les prix réduits moyennant lesquels les membres de la Société peuvent se procurer les volumes du *Bulletin* parus antérieurement à leur admission, et les Ouvrages autres que le *Bulletin* publiés par les soins de la Société.

CHAPITRE IV.

BIBLIOTHÈQUE ET CONFÉRENCES.

ART. 19. — La Société entretient une bibliothèque, qui est alimentée par les dons particuliers, les achats autorisés par son Conseil d'administration, et l'échange de ses publications avec les journaux et recueils consacrés aux Mathématiques pures et appliquées, paraissant en France et à l'Étranger.

ART. 20. — La bibliothèque est ouverte aux membres de la Société, aux jours et heures fixés par le Conseil et indiqués sur la carte des séances envoyée chaque année aux sociétaires, dans le courant d'octobre.

Elle pourra être ouverte exceptionnellement aux personnes étrangères à la Société, qui obtiendront l'autorisation du Conseil.

ART. 21. — Le Conseil peut autoriser, d'une manière générale et pour tous les membres de la Société, le prêt à domicile des ouvrages de la bibliothèque.

ART. 22. — Chaque sociétaire ne peut emprunter à la bibliothèque plus de deux volumes à la fois. Il en donne un reçu à l'archiviste sur un re-

gistre à souches, et ne peut les garder plus de deux mois, sous peine de se voir priver à l'avenir du bénéfice du présent article.

ART. 23. — Des conférences mathématiques pourront être faites au siège de la Société, dans des conditions fixées par le Bureau pour chacune d'elles.

CHAPITRE V.

COMPOSITION ET MODE D'ÉLECTION DU BUREAU ET DU CONSEIL.

ART. 24. — La Société est administrée par un Conseil composé comme l'indique l'article 4 des statuts.

Le Bureau du Conseil est le même que celui de la Société (art. 4 des statuts).

Le nombre des membres honoraires prévus par l'article 4 des statuts n'est pas limité; ces membres honoraires ne peuvent être nommés que sur la présentation du Conseil ou sur une proposition spéciale faite par écrit, signée de vingt membres de la Société, et déposée au plus tard dans la dernière séance de décembre.

ART. 25. — Le renouvellement du Bureau et du Conseil a lieu chaque année, dans la première séance de janvier, et conformément aux prescriptions des articles 5, 6 et 16 des statuts.

Dans ce but, un avis de convocation, accompagné de bulletins de vote en blanc et, s'il y a lieu, des propositions du Conseil, est envoyé, dans le courant de décembre, à tous les membres de la Société.

ART. 26. — Les membres, qui ne peuvent assister à la séance dans laquelle ont lieu les élections, sont invités à envoyer au président, en temps opportun, leurs votes sous enveloppes fermées, en y joignant un avis d'envoi portant leur signature.

Les enveloppes contenant les bulletins de vote ne sont ouvertes qu'au moment du scrutin.

CHAPITRE VI.

ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU BUREAU.

ART. 27. — Le président veille à l'observation des statuts et du règlement de la Société; il assure l'exécution des délibérations du Conseil.

ART. 28. — Les secrétaires ou, à leur défaut, les vice-secrétaires rédigent les procès-verbaux des séances de la Société et des séances du Conseil.

ART. 29. — Sous la direction du président, les secrétaires sont chargés de la correspondance pour tout ce qui concerne les travaux et les affaires de la Société; ils conviennent la Société, le Conseil et les Commissions, quand il y a lieu, et préparent les ordres du jour.

ART. 30. — L'archiviste est chargé de la garde des archives de la Société. Il a sous sa direction la bibliothèque; il dresse le catalogue des livres, brochures et manuscrits qui en font partie.

ART. 31. — Le trésorier est chargé du recouvrement des sommes dues à la Société. Il acquitte les dépenses ordonnancées par l'un des secrétaires, spécialement délégué par le Conseil. Il tient un registre des recettes et des dépenses.

ART. 32. — Il ne peut être fait aucun emploi extraordinaire des fonds de la Société, sans une délibération spéciale du Conseil.

CHAPITRE VII.

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL ET TENUE DE SES SÉANCES. — COMMISSIONS.

ART. 33. — Le Conseil se réunit dans les conditions fixées par l'article 7 des statuts.

ART. 34. — A chaque séance du Conseil, les noms des membres présents sont consignés au procès-verbal.

ART. 35. — Sur la proposition de cinq membres, le vote peut avoir lieu au scrutin secret.

ART. 36. — Sur la demande de cinq membres, il peut être fait appel à la Société des décisions qui n'auraient pas été prises aux deux tiers des voix des membres présents.

ART. 37. — Les procès-verbaux des séances du Conseil doivent être transcrits sur un registre coté et parafé par l'un des secrétaires; ils doivent être signés par le président et le secrétaire qui ont composé le Bureau; les renvois doivent être parafés et les mots rayés approuvés.

ART. 38. — Le Conseil se réunit chaque année, dans le courant de décembre, pour délibérer sur l'état des affaires de la Société, prendre les mesures préparatoires relatives aux élections et prévues au Chapitre V, nommer la Commission de comptabilité chargée de vérifier la gestion du trésorier, et la Commission des archives, chargée de vérifier celle de l'archiviste.

ART. 39. — Chacune de ces deux Commissions ne peut être composée de moins de trois membres. Elles font leur rapport à la Société dans la première séance de janvier.

ART. 40. — Le Conseil peut provoquer, parmi les membres de la Société, la formation de Commissions ayant un but spécial, technique ou scientifique.

CHAPITRE VIII.

REVISION DES STATUTS OU DU RÈGLEMENT.

ART. 41. — Les conditions dans lesquelles peut avoir lieu la revision des statuts sont fixées par l'article 18 desdits statuts.

Dans le cas où, à la suite d'une première convocation, l'assemblée extraordinaire, réunie dans ce but, ne pourrait délibérer valablement, une nouvelle assemblée extraordinaire serait réunie dans un délai inférieur à cinq mois.

ART. 42. — Le règlement ne peut être modifié que sur l'initiative du Conseil d'administration, ou sur une proposition signée de vingt-cinq membres de la Société et adressée au président.

ART. 43. — L'assemblée extraordinaire convoquée à cet effet, et réunie dans les trente jours qui suivent la remise de la proposition, ne peut délibérer valablement que si le quart au moins des membres de la Société sont présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, une nouvelle assemblée extraordinaire est réunie dans un délai compris entre un et cinq mois.

Dans cette séance, les délibérations sont valables, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ART. 44. — Pour les assemblées extraordinaires, tous les membres de la Société sont spécialement convoqués à domicile.

ART. 45. — Avant la réunion d'une assemblée extraordinaire pour la revision des statuts ou du règlement, le Conseil, convoqué à cet effet, nomme une Commission composée de sept de ses membres, chargée d'examiner la demande de revision et de présenter, sur cette demande, un rapport à l'assemblée générale.
